



Collaboration entre dockers et gens de mer

Gens de mer et dockers ont toujours collaboré pour améliorer les conditions à bord des navires et dans les docks où ceux-ci font escale.

« Les dockers aident les gens de mer à faire en sorte que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits. Les travailleurs ont débrayé pour soutenir les marins du Belde, navire turc battant pavillon panaméen, lorsque nous avons constaté que les membres d'équipage travaillaient un nombre d'heures excessif pour des salaires très inférieurs aux normes internationales. La totalité des 19 membres d'équipage du navire vont maintenant recevoir des salaires plus élevés et bénéficier d'une couverture sociale. » Manohar Bellani, Transport and Dockworkers' Union, Kandla (Inde)

« Je dirige une équipe qui s'est rendue à bord du Princess Anastasia, naviguant entre Saint-Petersbourg, Tallinn et Stockholm. Nous nous sommes

entretenus avec les membres de l'équipage, leur avons présenté le travail du syndicat et les avons invités à y adhérer. Nous leur avons expliqué ce qu'était un accord collectif et leur avons donné des exemplaires de l'accord signé. » Evelin Tomson, Estonian Seamen's Independent Union

La collaboration entre dockers et gens de mer est si étroite qu'il arrive parfois que les gens de mer fassent le travail des dockers. Le fait d'être mutuellement solidaires les aide à maintenir leurs emplois et leurs salaires séparés – ainsi qu'à mieux protéger leurs droits.

Outre la campagne FOC, l'ITF mène une campagne parallèle qui vise à instaurer des normes minimales en matière de droits des travailleurs et de santé et de sécurité dans tous les ports. L'action des campagnes contre les pavillons de complaisance (FOC) et contre les ports de complaisance (POC) renforce et met l'accent sur la solidarité qui existe entre gens de mer et dockers.

Pour en savoir plus sur la campagne FOC de l'ITF :
<http://www.itfglobal.org/flags-convenience/index.cfm>

Pour en savoir plus sur la campagne POC de l'ITF :
<http://www.itfglobal.org/dockers/POC.cfm>

Pour contacter l'ITF là où vous vous trouvez :

Londres (siège)
+44 (0) 20 7403 2733
Email: mail@itf.org.uk

Bureau régional africain
+254 (0) 20 444 80 18/+254 (0) 20 444 80 19
Email: nairobi@itf.org.uk

Bureau francophone africain
+266 (0) 50 301 979
Email: itfwak@fasonet.bf

Bureau pour le monde arabe
+962 (0)6 582 13 66
Email: arab-world@itf.org.uk

Bureau régional Asie-Pacifique
+91 (0)11 2335 4408/7423
Email: itfindia@vsnl.com

Bureau sous-régional asiatique
+81 (0)3 3798 2770
Email: mail@itfkyo.org

Fédération européenne des travailleurs des transports
+32 (0)2 285 4660
Email: etf@etf-europe.org

Bureau régional interaméricain
+55(0)21 2223 0410
Email: rio@itf.org.uk

Améliorer les conditions de travail et d'emploi des gens de mer : la campagne FOC de l'ITF



Fédération internationale des ouvriers du transport

La campagne FOC de l'ITF

La Fédération internationale des ouvriers du transport est une organisation syndicale internationale représentant des millions de travailleurs des transports dans le monde. Elle est tout particulièrement connue pour l'action historique qu'elle mène afin d'éliminer l'exploitation des gens de mer et pour sa campagne contre les pavillons de complaisance, ou campagne FOC.

La campagne FOC vise les armateurs qui recourent aux pavillons de complaisance pour se soustraire à la législation nationale et pour réduire leurs coûts au maximum en maintenant les salaires des gens de mer et leurs conditions de vie et de travail à un niveau inacceptable.

Qu'est-ce qu'un pavillon de complaisance ?

Si un navire appartient à une compagnie basée dans un pays donné mais qu'il soit immatriculé dans un autre, ce navire bat pavillon de complaisance, ou pavillon FOC. Par exemple, si un navire appartient à une compagnie australienne, mais qu'il soit immatriculé au Panama, il bat pavillon de complaisance. 70 pour cent (en tonnage) de la flotte marchande mondiale bat pavillon de complaisance.

Les pavillons de complaisance sont attrayants pour les armateurs en quête d'un moyen d'exploiter leurs navires à moindre coût et en échappant le plus possible à la réglementation. Les armateurs immatriculent leurs navires dans des

États FOC pour réduire leurs coûts. Par rapport aux registres maritimes nationaux, les registres FOC ont généralement des frais d'immatriculation moins élevés et permettent aux armateurs de payer moins d'impôts.

Quelle incidence pour les gens de mer ?

L'armateur qui immatricule un navire hors de son pays de propriété n'a pas à se conformer à la législation nationale régissant salaires, conditions de travail ou droits des travailleurs.

Tous les armateurs FOC ne sont pas de mauvais employeurs – beaucoup d'entre eux ont signé des accords avec les syndicats ITF – mais le système des FOC lui-même est une grande échappatoire propice à l'exploitation. Les gens de mer ne sont pas protégés par la législation du travail ordinaire – que ce soit dans leur pays d'origine ou dans le pays de l'employeur. Au travail, leurs possibilités d'accès à une représentation syndicale ou juridique ou à d'autres services de soutien sont limitées. Lorsque leur santé, leur sécurité ou leurs conditions de vie ou de travail sont compromises, ils ne peuvent pas y faire grand-chose.

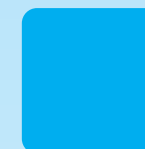
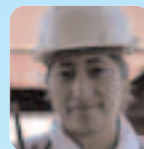
C'est pourquoi les syndicats maritimes de l'ITF pensent qu'un lien véritable doit exister entre la compagnie propriétaire d'un navire et le pavillon sous lequel celui-ci est immatriculé, ce qui n'est pas le cas lorsque l'armateur recourt à un pavillon de complaisance.

« Nous n'avons plus de vivres et n'avons pas été payés depuis trois mois. Ils veulent me faire rentrer chez moi sans salaire ni accord. »

« Je vous écris parce que j'estime avoir été victime d'un licenciement abusif. Mon contrat a été résilié sans que je puisse me défendre. »

« Pourriez-vous vérifier ce qui se passe sur ce bateau ? Je m'inquiète pour mon ami qui travaille à bord. Voici un extrait d'un message que j'ai reçu : Nous, l'équipage, n'avons pas reçu de descriptions de poste officielles et on nous a donné du travail à faire qui ne correspond pas à notre fonction. »

Ce que disent les gens de mer...



Objectifs de la campagne FOC de l'ITF

- Protéger les conditions de travail des gens de mer
- Défendre et promouvoir la nécessité d'un lien véritable entre armateur et pavillon
- Combattre un système inique caractérisé par un déséquilibre des pouvoirs qui contribue à l'exploitation des gens de mer en laissant les armateurs les payer et les traiter comme bon leur semble.

La campagne FOC dans la pratique

Les syndicats maritimes de l'ITF, qui représentent les gens de mer et les dockers, redressent ce déséquilibre des pouvoirs. Il est à souligner que le travail mené par l'ITF ces 60 dernières années à travers la campagne FOC a permis d'améliorer globalement les conditions de travail des gens de mer, via des accords agréés par l'ITF, qui sont uniques en leur genre et fixent des normes internationales minimales pour les salaires et conditions. Les syndicats ITF des gens de mer négocient avec les organismes internationaux d'armateurs et avec les propriétaires de navires FOC en vue de con-

clure de tels accords agréés par l'ITF pour protéger les intérêts des gens de mer.

Les syndicats ITF des gens de mer et des dockers soutiennent les gens de mer sur les navires FOC de plusieurs façons :

- par le biais d'un réseau d'inspecteurs qui contrôlent les navires suspects et obtiennent le paiement des arriérés de salaires dus aux marins
- en aidant les marins victimes d'un accident à bord à obtenir des indemnités
- en participant à des actions de solidarité concrètes dans le cadre de la campagne FOC.

Les syndicats ITF de gens de mer sont intervenus avec succès auprès d'organismes internationaux, dont l'Organisation internationale du travail, en faveur de l'instauration d'une convention du travail maritime. Ils continuent de se battre pour la création d'un cadre de régulation de l'industrie maritime et, au final, pour la suppression du système des FOC lui-même.

Liste des registres FOC :

- Antigua-et-Barbuda
- Bahamas
- Barbade
- Belize
- Bermudes (Royaume-Uni)
- Bolivie
- Birmanie
- Cambodge
- Îles Caïmans
- Comores
- Curaçao
- Chypre
- Guinée équatoriale
- Îles Féroé (FAS)
- Registre maritime international français (RIF)
- Registre maritime international allemand (GIS)
- Géorgie
- Gibraltar (Royaume-Uni)
- Honduras
- Jamaïque
- Liban
- Liberia
- Malte
- Îles Marshall (États-Unis)
- Maurice
- Moldavie
- Mongolie
- Corée du Nord
- Panama
- Sao Tomé-et-Principe
- Saint-Vincent
- Sri Lanka
- Tonga
- Vanuatu

Pour une liste actualisée des registres maritimes ayant été déclarés FOC, visitez le site web de l'ITF :

<http://www.itfseafarers.org/foc-registries.cfm>